

Sevrer plus tôt pour se passer de flushing

Quelle que soit la période de lutte, la prise de poids des brebis n'est pas obligatoire si celles-ci sont en bon état à la mise à la reproduction. Avec des **fémmelles adultes** qui affichent une **note d'état corporel de 3**, les **taux de fertilité et de prolificité sont optimaux**. Une note de 3 (sur une grille de 0 à 5) signifie que les os des vertèbres dorsales ne peuvent être individualisés que sous l'effet d'une pression des doigts. Les apophyses transverses (situées de chaque côté de la colonne vertébrale) sont bien couvertes. Seule une forte pression permet d'en distinguer les extrémités.

Par contre, si les **brebis** sont **maigres**, leur **fertilité sur le premier cycle de lutte est inférieure de 8%** à celles qui sont en notes 3 et 4. De même, le **nombre d'agneaux nés est diminué de 20 %** entre les deux types de brebis. Et seule une augmentation de leur poids lors de l'introduction des béliers permet d'éliminer ces écarts.

Ne pas laisser maigrir les brebis

Compte tenu du prix des aliments, **l'idéal serait que les brebis ne maigrissent pas trop en période estivale**. En effet, il faut 40 kg de céréale pour faire prendre un point de note d'état corporel avec une ration à base de foin de qualité moyenne. La remise en état pour la mise à la reproduction serait alors couteuse sans repousse d'herbe. En conséquence, **si la ressource fourragère vient à manquer pour les brebis qui allaitent actuellement, une solution à envisager serait un sevrage plus précoce qu'à l'accoutumée, soit à partir de 70 jours**.

Pour en savoir plus, des fiches CIIRPO sont à votre disposition sur idele.fr/ciirpo et www.inn-ovin.fr : « Effets de l'état corporel des brebis à la lutte sur leur fertilité en lutte naturelle d'automne » et « Effets de l'état corporel des brebis à la lutte sur leur prolificité en lutte naturelle d'automne ».

Avec des brebis en note d'état corporel de 3 comme sur cette photo, le flushing est inutile.



Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ, Aurore PRIEUR
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence SAGOT (Institut de l'Élevage/CIIRPO)